

# Disbon 481 EP-Uniprimer

Couche d'impression d'adhérence diluable à l'eau sur supports non absorbants, pour l'intérieur et l'extérieur.  
A 2 composants (2C).



## Description de produit

Domaine d'utilisation	<p>Pont d'adhérence pour les couches de finition sur des supports non absorbants.</p> <p>Protection anti-corrosion active pour fer, acier et surfaces zinguées (ne pas approprié comme protection anti-corrosion sur le fer de béton). Couvrable universellement avec presque tous les produits de couches à 1 ou 2 composants. En cas de doute appliquer un essai d'adhérence.</p>
Propriétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ adhère exceptionnellement sur presque tous les supports non absorbants</li> <li>■ anti-corrosion actif sur l'acier, le fer et le zinc dérouillé</li> </ul>
Matériau de base	Résine époxy à 2 composants, diluable à l'eau.
Conditionnement	1 kg, 5 kg, 10 kg récipient jumelé métal
Teintes	Weiß, Hellgrau, Dunkelbraun
Stockage	<p>Au frais, au sec, à l'abri du gel.</p> <p>Stabilité: dans l'emballage original à 20°C: 12 mois au minimum.</p>
Données techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Densité: 1,5 g/cm<sup>3</sup></li> <li>■ Epaisseur du film sec: env. 35 µm/100 g/m<sup>2</sup></li> </ul>

## Application

Supports appropriés	<p>Les supports non absorbants, rigides, comme Glasal, Resopal, Werzalit, Colorpan, céramique, briques d'argile engobées, vieilles couches de Polyuréthane, de résine epoxy, de polyester, surfaces en aluminium et en fer galvanisées, béton vide non traité et panneaux Eterplan N non peints. Sur chlorure de polyvinyle souple et couche de Coil Coating il faut appliquer une couche d'essai et faire un essai d'adhérence. Ne pas appliquer sur le polyéthylène, polypropylène et aluminium anodisé.</p> <p>Le support doit être sec, adhérent et exempt de substances pouvant entraîner une mauvaise adhérence.</p>
Préparation du support	<p>Préparer à l'eau sous haute pression les surfaces non adhérentes de salissures (poussière, ordures).</p> <p>Poncer mat mécaniquement le céramique.</p> <p>Nettoyer les parties de construction</p>



	galvanisées, le zinc et l'aluminium à l'eau amoniac contenant un produit adhésif et bien rincer à l'eau claire. Pour le nettoyage des surfaces galvanisées il faut utiliser une éponge Scotch-Britt.
	Dérouiller le fer, l'acier et les surfaces zinguées corrodé (degré de propreté Sa 2½).
	Nettoyer les supports contenant de l'asbeste selon la législation.
	Nettoyer le PVC dur avec nettoyant à l'ammoniac - alcalin et poncer (granulométrie 180 ou plus fin).
	Nettoyer l' aluminium avec acide phosphorique, poncer et rincer à l'eau clair.
Préparation du matériau	Mélanger le contenu de 1 kg du récipient en agitant intensivement. Mélanger intensivement le contenu de 5 kg du recipient avec un mélangeur électrique (max. 400 t/min). Ensuite, verser dans un autre récipient et de nouveau mélanger profondément.
Proportion de mélange	Matériau de base : durcisseur = 3 : 2 parties poids.
Méthode d'application	Appliquer au rouleau, à la brosse ou par Projection (à l'airless, gicleur 0,010-0,016"), pression min. 50 bar.
Système de couches	Appliquer dans une couche mince et égale. Toujours appliquer par projection sous les couches de laques.
Consommation	Supports non absorbants: env. 120-170 g/m². Supports absorbants : env. 200 g/m². La consommation peut être augmentée en cas de l'application par projection.
Durée de vie	A 20 °C et 60% d'humidité relative env. 90 minutes. Des températures plus basses et des taux d'humidité plus élevés modifient ces données.
	Attention: La fin du 'potlife' n'est pas identifiable de façon optique. Le franchissement mène à une changement de teint et d'aspect et à une diminution de l'adhérence sur le support.Le pas appliquer dans des couches trop épaisses. Pendant le séchage et le durcissement prendres soin d'une bonne ventilation.Ne pas appliquer sous couches de peinture diluable à l'eau qui donnent une couche épaisse.
Conditions d'emploi	Température ambiante, du support et du matériel: min. 10°C et max. 30°C. L'humidité relative de l'air ne peut pas dépasser 80%. La température du support doit toujours être au moins 3 °C au dessus du point de rosée.
Temps d'attente	A 20°C et 60% d'humidité relative de l'air: recouvrable avec des couches aqueuses après env. 3 heures et avec couches en milieu solvant après env. 16 heures. Dans les 3 jours la prochaine couche de finition doit être appliquée. Des températures plus basses et des taux d'humidité plus élevés modifient ces données.
Séchage/Temps de séchage	A 20°C et 60% d'humidité relative de l'air: recouvrable avec des couches aqueuses après env. 3 heures et avec couches en milieu solvant après env. 16 heures. Pendant le durcissement (env. 8 heures à 20 °C) protéger le matériau contre l'humidité pour éviter des défauts au support et une adhérence diminuée. Des températures plus basses permettent un recouvrement des couches aqueuses après 12 heures et des couches avec solvants après 24 heures.
Nettoyage des outils	Immédiatement après l'emploi à l'eau et une solution à savon.

## Conseil

Indications de danger / Conseils de sécurité (réglementation en vigueur lors de l'impression)

### Phrases R et S selon directive EU

#### Composant A

R 51/53 Nuisible pour les organismes qui vivent dans l'eau, peut avoir une influence nuisible pendant longtemps dans les ruissaux.

S 2 Garder hors de portée des enfants.

S 23 Ne pas inhaler les brumes.

S 26 En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment et immédiatement à l'eau. Consulter un médecin.

S 29 Ne pas verser dans les canalisations.

#### Composant B

Phrases R et S non applicable.

#### Transport

Composant A

ADR/RID-GGVS/E classe: 9, divers produits et objets dangereux

Chiffre Kemler: 90

Numéro UN: 3082

Groupe d'emballage: III

Description du produit: 3082

Composant B: non applicable

#### Etiquette

Composant A

Symbole N

Phrases R 51/53

Phrases S 2-23-26-29

Composant B

Phrases R et S non applicable

**TI NL:** februari 2011

**VIB NL component A:** 20 september 2005

**VIB NL component B:** 24 oktober 2005

Emporter les emballages vides au parc de conteneurs. Déposer les résidus durcis à la division pour les peintures et laques durcies ou celle pour les excédents de construction.

la valeur limite de ce produit (cat. A/j) est max.: 140 g/l (2010). Ce produit contient max. 90 g/l COV.

RE 0

Attention (réglementation en vigueur lors de l'impression)

Elimination des déchets

Valeur limite UE de COV

Giscode

### Information technique - Edition: 04-2014

Nos fiches techniques sont établies selon les plus récents enseignements de la technique et notre expérience. Notre responsabilité ne saurait cependant être engagée quant à la validité générale des préconisations, du fait que l'application se situe en dehors de notre influence, et que la diversité des supports exige dans chaque cas une adaptation selon les conditions rencontrées.  
A la parution d'une nouvelle édition, la présente fiche technique est annulée d'office. Veuillez vous assurer de posséder la dernière mise à jour en vérifiant sur [www.caparol.be](http://www.caparol.be).

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Disbon 481 EP-Uniprimer

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Masse

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW BELGIUM BVBA  
Koeltorenlaan 2  
3550 Heusden-Zolder

Téléphone : +3211605630  
Téléfax : +3211525607

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : msds@daw.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence  
Numéro d'appel d'urgence/ Adresse e-mail : Antigifcentrum/poisoncentre +32(0)70 24 52 45

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### Étiquetage supplémentaire:

EUH208 Réservé aux utilisateurs professionnels.  
Contient: m-phénylènebis(méthylamine), 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Peut produire une réaction allergique.

#### Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :



Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R : R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S24 Éviter le contact avec la peau.  
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

S28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.
S 7/9	Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
S29/56	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Composants sensibilisants : Contient: m-phénylenebis(méthylamine)  
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine  
Peut déclencher une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38-xxxx	Xn; R20/22	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332	>= 1 - < 2
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50-xxxx	C; R34 Xn; R20/22 Xi; R43 R52-R53	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412 Eye Dam.1; H318	>= 0,1 - < 1
Aliphatische Polyamidoamine	180898-36-6	Xi; R41	Eye Dam.1; H318	>= 1 - < 2
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 01-2119514687-32-xxxx	C; R34 Xn; R21/22 R43 R52-R53	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1B; H314	>= 0,1 - < 1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

			Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	
bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0 231-944-3 01-2119485044- 40-xxxx	N; R50-R53	Aquatic Acute1; H410	>= 5 - < 10
Substance VLEP :				
talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> )	14807-96-6 238-877-9			>= 5 - < 10
sulfate de baryum	7727-43-7 231-784-4 01-2119491274- 35-0001			>= 25 - < 50

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes.  
Requérir une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Produits de nettoyage appropriés  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour d'autres informations voir Section 8 & 13 de la fiche de données de sécurité.

---

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Autres données : Ne pas utiliser pour des pulvérisations .

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les Fiches Techniques du fabricant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
m-phénylène-bis(méthylamine)	1477-55-0	CEIL	0,1 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		Information supplémentaire	Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

			la période d'échantillonnage, La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	
talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> )	14807-96-6	VLE 8 hr (alvéolaire)	2 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
sulfate de baryum	7727-43-7	VLE 8 hr	10 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
délai de rupture : 240 min  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Ne pas utiliser pour des pulvérisations .

Mesures de protection : Suivre le protocole de protection de la peau.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : **Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.**

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide  
Couleur : Donnée non disponible  
Seuil olfactif : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: 101 °C
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Densité	: 2,0500 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non déterminé
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 50.000,0 mPa.s
Temps d'écoulement	: non déterminé
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides et des bases.  
Amines

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO),  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

##### Composants:

##### **alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 1.230 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: 2.000 mg/kg

### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 1.030 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même., Bien que le produit ne contienne que des résines époxy de haut poids moléculaire, respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et éviter un contact prolongé avec la peau.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### Composants:

##### **sulfate de baryum:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne recycler que les emballages vides.  
Les matériaux liquides et durcis qui contiennent des solvants organiques ou des substances dangereuses doivent être éliminés comme des déchets de peintures.  
Les résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux dangereux.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : UN 3082  
ADN / RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

<b>ADR</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (bis(orthophosphate) de trizinc)
<b>ADN / RID</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR</b>	:	9
<b>ADN / RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(E)
<b>ADN / RID</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
<b>IMDG</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
<b>IATA</b>		
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous Dangerous Goods

### 14.5 Dangers pour l'environnement

<b>ADR</b>		
Dangereux pour l'environnement	:	oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

### ADN / RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : voir section 6-8

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE  
< 3 %  
< 50 g/l

Autres réglementations : Contrôler si des mesures doivent être prises pour être en accord avec la directive 94/33/CE pour la protection de la jeunesse.  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrases R

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.  
R21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
R34 : Provoque des brûlures.  
R41 : Risque de lésions oculaires graves.  
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R52 : Nocif pour les organismes aquatiques.  
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## Disbon 481 EP-Uniprimer

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

### REACH et GHS/CLP informations

Nous appliquerons les modifications conformément aux obligations légales imposées par REACH (EG n° 1907/2006) et le décret GHS ou CLP (EG n° 1272/2008). Sur la base des renseignements de nos fournisseurs, nous mettrons régulièrement nos fiches de données de sécurité à jour. Comme d'habitude, vous serez informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes utilisateur et n'effectuons aucun enregistrement nous-mêmes. Nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès réception des renseignements, nous mettrons à jour nos fiches de données de sécurité. Cela dépend de la substance et de la limite d'enregistrement et peut se dans la période du 1.12.2010 et 01.06.2018.

La mise à jour des fiches de données de sécurité des mélanges et les préparations selon le décret GHS ou CLP doit être fait avant le 01.06.2015. Dans la limite de cette période transitoire, nous mettrons nos fiches de données de sécurité à jour dès que nous avons obtenu les renseignements suffisants de nos fournisseurs.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 453/2010

## **Disbon 481 EP-Uniprimer**

Version 1.4

Date de révision 22.05.2015

Date d'impression 26.05.2015

---